



MAIRIE DE LE GALLET

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h

NOTE INFORMATIONS MARS 2025

vente de bois communal :

15 euros le stère



Le Conseil Municipal lors de la séance du 29 janvier 2025 a décidé de nettoyer des parcelles communales par la vente de bois d'arbres morts ou endommagés.

**Vous êtes habitant (s) de
LE GALLET,**

Vous êtes intéressés par l'achat de bois à raison de 15 euros le stère, inscrivez-vous avant le 31 mars

2025 au secrétariat de mairie lors d'une permanence, ou déposer une demande écrite (boîte devant la mairie) ou par mail commune-legallet@wanadoo.fr

Précisez vos noms, adresse, coordonnées téléphoniques et mail

Conditions de la vente : vente par lot et par tirage au sort

Inscription écrite obligatoire et convention à signer réglementant les conditions d'exploitation et les conditions de vente

Recouvrement par un titre ASAP via le Service de Gestion Comptable du Centre des Finances Publiques de St Just En Chaussée.

PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE

(accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire)

Emploi-Information-Vie quotidienne-formation-orientation

Uniquement sur rendez-vous au 03 44 78 72 00

Crèvecœur Le Grand à la Maison du Conseil Départemental 24 Avenue du Château

Vendredi 07 mars 2025 matin

Vendredi 28 mars 2025 matin

Breteil 11 Rue de l'Église (1^{er} étage)

Mardi 04 mars 2025 après-midi

Mardi 11 mars 2025 après-midi

Mardi 18 mars 2025 après-midi

ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION SANTÉ PRÉCARITÉ (Conseil Départemental de l'Oise)

Lutter contre l'isolement social, favoriser l'accès aux droits et aux soins des usagers, soutenir l'utilisateur lors de ses démarches

Prochaine permanence à Crèvecœur Le Grand : Le Mercredi 05 mars à la Maison du Conseil Départemental de Crèvecœur Le Grand de 9h30 à 12 h

DÉMARCHAGE A DOMICILE :

Ces jours-ci, vous avez peut-être reçu un appel téléphonique pour une demande de prise de rendez-vous à domicile (diagnostic, reclassement de votre maison...)

Attention de bien vérifier la source de ces appels.

Ceci ne peut être une démarche émanant d'un service public (impôts, région...) car généralement elle serait officialisée par un courrier au préalable ou serait lancée en partenariat avec la Commune.

Pour tout démarchage, sachez que :

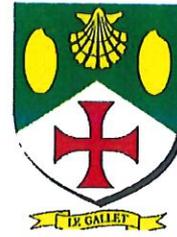
Vous n'êtes pas engagé tant que vous n'avez pas reçu et renvoyé votre contrat signé.

Si vous n'êtes pas intéressé, osez dire non !

Accueillez-les sur le pas de votre porte, sans les faire rentrer.

Nous rappelons aussi qu'aucun représentant ne peut se déclarer accrédité par la Commune. Pour enrayer « le démarchage par force », l'arrêté municipal du 17 février permet de le réglementer (voir ci-après)

DÉPARTEMENT
OISE
ARRONDISSEMENT
BEAUVAIS
CANTON
ST JUST EN CHAUSSÉE



COMMUNE DE LE GALLET
ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT L'ACTIVITÉ
DE DÉMARCHAGE A DOMICILE

Le Maire de la Commune de LE GALLET

Vu les articles L.2211-1, L.2212-2 et L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code pénal de la consommation et notamment les articles L 121-21 à 33, L 122-8 à 10 et L122-11 à 15,

Considérant le nombre d'appels croissants reçus en mairie concernant les faits de démarchage commercial et quant à la nature des prestations proposées,

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les administrés et plus particulièrement les plus fragiles d'entre eux contre toute tentative de pratiques déloyales ou agressives voire de cambriolage,

Considérant ces troubles à l'ordre public qu'il convient d'éviter,

ARRÊTE

Article 1er :

La pratique du démarchage commercial sur le territoire de la Commune de LE GALLET sous réserve que toute personne, qui, pour le compte d'une société ou d'une entreprise individuelle ou artisanale ou d'une association, dûment mandatée par celle-ci souhaite procéder à un démarchage à domicile doit s'identifier auprès des services de la Mairie avant de commencer sa prospection,

Compte tenu des heures d'ouverture du secrétariat de mairie et afin de lutter contre les fraudes, cette déclaration préalable devra s'effectuer au moins 10 jours avant le début de leur démarchage.

Les intervenants devront fournir la dénomination sociale de la société, de l'entreprise ou de l'association et le numéro de SIRET, un extrait de K-BIS, le nombre de démarcheurs et leur identité, leurs cartes professionnelles, la période de démarchage, le numéro de téléphone des démarcheurs.

Article 2ème :

Tout démarchage non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activités sur la Commune, les prospecteurs s'exposant à une contravention (contravention de 1ère classe selon article R 610-5 du Code Pénal)

Article 3ème :

Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la Commune pour démarcher les particuliers.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 060-216002642-20250217-ARRETE_170225-AI



Article 4^{ème} :

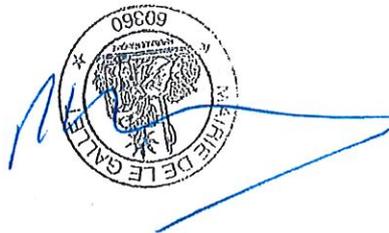
N'est pas concernée par les dispositions du présent arrêté, la vente de calendriers par certaines corporations en possession d'une carte professionnelle à savoir : les Sapeurs-Pompiers, Les Eboueurs, La Poste.

Article 5^{ème} :

Le présent arrêté sera transcrit au Représentant de l'État selon l'Article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Beauvais.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie, via le bulletin communal et le site de la Commune.

Fait à LE GALLET, le 17 février 2025
Mathieu BOUREUX



Propriétaires bailleurs : travaux énergétiques, un interlocuteur impartial : l'ADIL de l'Oise

Dans le cadre des locations d'habitation principale, le bailleur est tenu de remettre à son locataire un logement décent, or la prise en compte de la performance énergétique au titre de la décence est intégrée progressivement dans la loi.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023, sont indécents les logements dont la consommation estimée par le DPE (diagnostic de performance énergétique) atteint ou dépasse les 450 KWh d'énergie finale par m² de surface habitable par an.

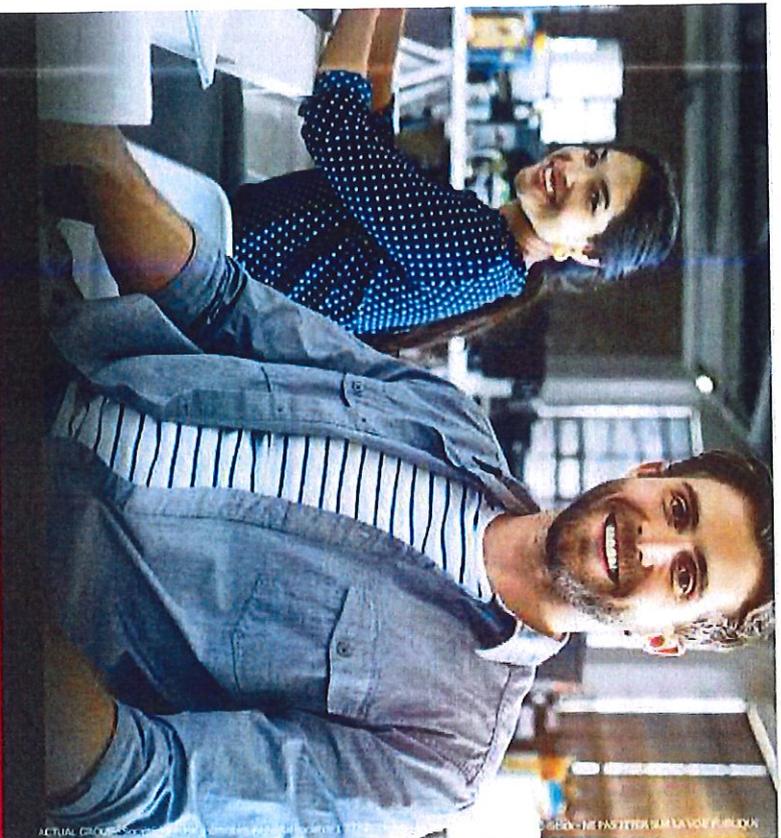
Il en va de même depuis le 1^{er} janvier 2025 des logements dont l'étiquette énergétique est en G. Viendront ensuite les logements classés F à compter du 1^{er} janvier 2028 et à compter du 1^{er} janvier 2030 les logements classés E.

Ces dispositions s'appliquent aux nouveaux contrats de locations ou aux contrats de location en cours qui se reconduisent après ces dates.

La décence énergétique du logement ne peut donc être déterminée que par le biais du DPE. Pour mémoire ce diagnostic doit être annexé au bail lors de sa signature et ce depuis le 1^{er} juillet 2007.

Votre bien nécessite des travaux de rénovation énergétique, et vous souhaitez définir quels travaux et comment procéder pour accéder à des aides : un seul réflexe, appelez l'ADIL de l'Oise. 03 44 48 61 30.

Et dans quelques semaines, nous vous proposerons de participer à nos réunions « Bail Rénov' » : une sensibilisation adaptée au sujet !



Actual Amiens
recrute toute l'année,
contactez-nous !

www.groupeactual.eu

 **actual**
CONSTRUIRE ENSEMBLE
VOTRE TRAVAIL

Vous recherchez un travail ?
Nous avons des missions à vous proposer

Contactez-nous vite !

Chez Actual, nous pensons que le travail est un droit pour tous.

Depuis 30 ans, nous apportons des solutions pour donner accès au travail et développer les compétences : Travail intérimaire, recrutement, accompagnement, formation.



ACTUAL

16 rue des Francs Mûriers 80000 AMIENS

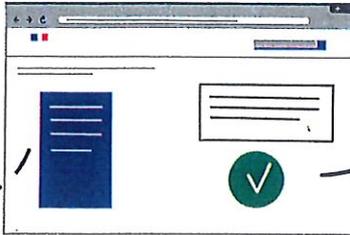
 03 22 91 55 11

 actual.amiens@groupeactual.eu

 Actual Amiens

 **actual**
CONSTRUIRE ENSEMBLE
VOTRE TRAVAIL

Je m'inscris sur les listes électorales



Si vous voulez voter,
vous devez être inscrit sur une liste électorale.
Une liste électorale est une liste
avec les noms de tous les électeurs d'une commune.



Quelles sont les conditions pour vous inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique.
Vous devez remplir 2 conditions pour vous inscrire.

Avoir le droit de vote

Pour vous inscrire sur les listes électorales,
vous devez avoir le droit de vote.

Pour avoir le droit de vote
vous devez :

- être français
- avoir au moins 18 ans
le jour avant le vote.
- Avoir vos droits civils et politiques.
Les droits civils et politiques vous protègent
contre les discriminations.
Ils vous permettent aussi de participer
à la vie politique de la société.
Par exemple, vous avez le droit de voter.



Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Si vous êtes français

Vous devez donner :

- un justificatif de votre identité.
Par exemple, votre carte nationale d'identité.
- Un justificatif de votre lien avec la commune.
Par exemple,
une facture d'électricité à votre nom
prouve que vous habitez bien la commune.



Si vous êtes d'un autre pays de l'Union européenne

Vous devez donner les mêmes documents que les Français
et faire une déclaration sur votre situation électorale.



Sommaire

Quelles sont les conditions pour vous inscrire sur les listes électorales ? ...	3
Avoir un lien avec la commune.....	4
Comment vous inscrire sur les listes électorales ?	5
Si vous êtes français.....	5
Si vous êtes d'un autre pays de l'Union européenne.....	5
Comment vous inscrire ?	6
Explication des mots et expressions difficiles	7
Casier judiciaire.....	7
Commune.....	7
Discrimination.....	7
Droits civils et politiques.....	7
Liste électorale.....	7

- La discrimination c'est traiter différemment une personne à cause de son handicap, de sa couleur de peau ou de son âge.
Une personne peut perdre ses droits civils et politiques par décision de justice.
Par exemple, si la personne a commis un crime.
La perte des droits civils est inscrite dans le casier judiciaire.
Le casier judiciaire est un document officiel dans lequel les condamnations sont inscrites.
Par exemple, si vous avez commis un crime.

Avoir un lien avec la commune

Pour vous inscrire sur une liste électorale,
vous devez avoir un lien avec la commune.
Une commune c'est le nom utilisé par l'administration
pour parler d'une ville ou d'un village.
Par exemple, vous devez :

- habiter la commune
- payer des impôts dans la commune
- avoir une société installée dans la commune



Comment vous inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur les listes électorales

- sur le site
[Me connecter - Votre demande d'inscription sur les listes électorales | service-public.fr](https://service-public.fr)
Vous pouvez vous inscrire par internet
jusqu'au 6^{ème} mercredi
avant les élections.
- aller à la mairie avec tous les justificatifs
et le document de [demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français](#)
aussi appelé cerfa numéro 12669.



PORTES OUVERTES

vendredi 28 mars 2025 de 16h30 à 19h30

samedi 29 mars 2025 de 9h à 12h

 <https://cite-scolaire-noyon.60.ac-amiens.fr>

 <https://prepacalvin-noyon.ac-amiens.fr/>

 leslyceesdenoyon

INTERNAT

Lycée Général et Technologique Jean Calvin

SECONDE Générale et Technologique

Enseignements optionnels :

- 1: Italien 3
ou Arts plastiques
ou Théâtre
- 2: Sciences de l'Ingénieur
ou Santé et Social
ou Sciences et Laboratoire
ou Management et Gestion

Spécialités : 3 à choisir en 1ère

- Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques
- Humanités, Littérature, Philosophie
- Anglais Monde contemporain
- Anglais LLCE
- Mathématiques
- Numérique et Sciences Informatiques
- Physique-Chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences de l'Ingénieur
- Sciences Economiques et Sociales
- Arts plastiques

euroscol

Options en T. Gen

Droit & Grands enjeux
Maths expertes
Maths complémentaires

SERIES TECHNOLOGIQUES

BAC ST2S

BAC STMG

- Ressources Humaines et Communication
- Mercatique
- Gestion et Finance

Enseignements optionnels

Théâtre
Arts plastiques
Italien 3

**Section euro Anglais
DNL : SES, Biotechnologie**

BTS

Comptabilité - Gestion
Gestion de PME
apprentissage : nous contacter

**Classe prépa
Economique et Commerciale
voie Générale**

Lycée Professionnel Charles de Bovelles

CAP

Réalizations Industrielles en Chaudronnerie ou Soudage

Accompagnement Educatif Petite Enfance

Agent Accompagnant au Grand Age

BAC PRO

Métiers métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
• TCI Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Métiers des transitions numériques et énergétiques
• MELEC Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés

Métiers de la Sécurité

ASSP Accompagnement, Soins et Services à la personne

apprentissage : nous contacter

3ème

Prépa Métiers

BTS

MOS Management Opérationnel de Sécurité

apprentissage : nous contacter

A VOS AGENDAS



- * **Dimanche 02 mars 2025 : Musée Archéologique de l'Oise Vendeuil-Caply**
Gratuité du musée (14h à 17h30) avec visite guidée de l'exposition temporaire
« Permis de construire, l'art de bâtir à la Romaine à 15 heures

- * **Le jeudi 06 mars 2025 : St Just En Chaussée de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h30**
Femmes en scène Informations-préventions-sensibilisations
à la Mission Locale, à la Médiathèque Anne Frank, au Cinéma Jeanne Moreau et à la Salle des Fêtes.
plus d'infos sur www.mlrgpp.org

- * **Le samedi 08 mars 2025 Repas spectacle Thème Pirates Salle des Fêtes de Croissy Sur-Celle** (avec la participation de la Compagnie de la Licorne Amiénoise)
Un menu adulte à 16,50 euros et un menu enfant (-12 ans) à 10 euros
Repas sur inscription auprès de Chantal au 06.20.93.14.41 avant le 1^{er} mars

- * **Le Samedi 15 mars 2025 Goûters des Séniors de LE GALLET organisé par la Municipalité** Salle des Fêtes 15h 30 – Renseignements auprès de la Mairie 03 44 13 01 31

- * **Le jeudi 27 mars 2025 : Journée découverte organisée par « La Chênaie »**
Départ 9h30 place jeu de Paume Breteuil – Visite des Etablissements Huchez Horloge-
Repas traditionnel, Musée de la Bonneterie à Moreuil
Date butoir 18 mars 37 euros par personne lachenaie.esquennoy@gmail.com

- * **Le samedi 26 avril Concours de belote organisé par « la Chênaie » Salle des Fêtes**
Wavignies Inscriptions dès 13h15 tarif : 10 euros par joueur
Buvette- restauration sur place Réservation 06 44 77 15 60

- * **Dimanche 11 mai : VIDE GRENIER ET MARCHÉ DE PRODUCTEURS de LE GALLET**
organisé par le Comité des Fêtes
7h à 19h. Les 3 premiers mètres sont gratuits et 1 euro le mètre supplémentaire
restauration sur place et animations Contact : 07.89.43.57.34

L'Association François 1^{er} de Crèvecœur le Grand organise des dîners-spectacles ayant un fond historique et surtout un scénario très humoristique, qui en font un spectacle réellement unique dans tous les Hauts de France.

En 2025, nous proposons "Une histoire de fous", le spectacle écrit par Dominique Martens et mis en scène par Loïse Martens, dont toutes les représentations furent complètes en 2024.

Nous vous ferons rire et voyager dans le temps, dans une magnifique salle de château Renaissance plus vraie que nature, dans laquelle alternent pendant plus de trois heures les quatre plats du repas et les cinq actes du spectacle.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information

tel : 07 81 78 17 53 (laissez un message et on vous rappelle)

email : contact@salamandre-crevecoeur.com

L'histoire :

Nous sommes en 1524...

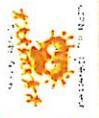
Le roi François 1^{er} vient de passer quelques jours avec sa suite dans son relais de chasse favori. De retour au château, il s'apprête à partir livrer bataille dans le sud de la France où Charles Quint, roi d'Espagne, se fait menaçant. Mais tout à coup, une étrange épidémie frappe plusieurs membres de son entourage. D'où vient ce mal mystérieux ? Y aurait-il un conspirateur au château ? La personne du roi est-elle menacée ?

27, 28 SEPTEMBRE 2025
4, 5, 10, 11 OCTOBRE 2025
L'Association François 1^{er} présente
UNE HISTOIRE DE FOUS

REPAS-SPECTACLE à CREVECOEUR LE GRAND
écrit par Dominique Martens
mis en scène par Loïse Martens

RÉSERVATION INDISPENSABLE
www.salamandre-crevecoeur.com





CENTRE SOCIAL RURAL DE
FROISSY CREVECOEUR

Pause Bien-être

C'est quoi ?

Prenez soin de vous, naturellement !
Découvrez des clés pour mieux gérer votre stress, améliorer
votre sommeil et retrouver votre équilibre à travers l'art-
thérapie, la sonothérapie et des conseils bien-être.
Bien manger, bien dormir, bien souffler...
et mieux vivre !

Dates

Mardi 11 mars	Mardi 29 avril
Mardi 18 mars	Mardi 6 mai
Mardi 25 mars	Mardi 13 mai
Mardi 01 avril	Mardi 20 mai
Mardi 22 avril	Mardi 27 mai

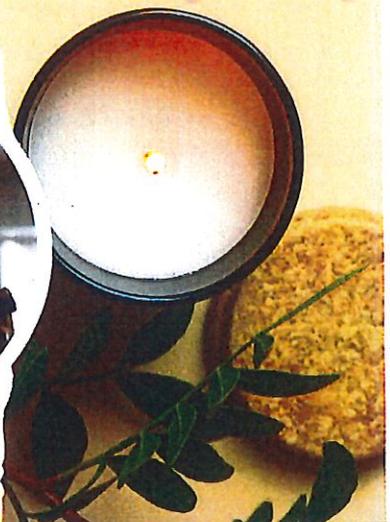
Lieu

Salle des mariages
de la mairie de FROISSY

Tarifs

20 € pour les 11 séances
+ 5€ d'adhésion annuelle
à pep80

Horaires
14h30 / 16h00



Inscriptions et renseignements

Accueil du Centre Social
1, rue des Bouviers à Froissy

☎ 03.44.80.8158

csr.froissy.crevecoeur@gmail.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :



CENTRE SOCIAL RURAL DE FROISSY CREVECOEUR

De l'assiette au Bien-être

C'est quoi ?

Mangez mieux aujourd'hui, pour une meilleure
santé demain !
Venez vous informer lors de notre
sensibilisation autour de l'alimentation dans le
cadre de la mise en place d'ateliers culinaires !
N'hésitez pas à nous rejoindre pour apprendre
à manger équilibrer, avec un budget limité sans
vous priver et de façon ludique !
Un jeu d'enfants !!!

Dates

Vendredi 11
Avril 2025

Lieu

Au Centre Social Rural
de Froissy
Crevecoeur

Horaires

14h00 / 16h00

Tarifs

GRATUIT

ouvert à tous

Inscriptions et renseignements

Accueil du Centre Social
1, rue des Bouviers à Froissy

☎ 03.44.80.8158

csr.froissy.crevecoeur@gmail.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

MARDI 01 AVRIL 2025



VOUS TRAVAILLEZ ET DEVEZ FAIRE GARDER VOS ENFANTS ?

La Région a créé l'aide à la garde d'enfants pour vous aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- Être domicilié en Hauts-de-France
- Faire garder votre enfant de moins de 3 ans en Hauts-de-France ou dans un département limitrophe
- Recourir à mode de garde déclaré* pour exercer une activité professionnelle et/ou suivre une formation professionnelle qualifiante
- Durée de garde supérieure de 20h au moins/semaine

Famille avec deux actifs	Famille monoparentale
Justifier d'une activité professionnelle pour les deux parents, ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante** (durée supérieure ou égale à 2 mois)	Justifier d'une activité professionnelle ou d'une attestation de formation professionnelle qualifiante** (supérieure ou égale à 2 mois).
Revenu net mensuel hors primes et 13 ^e mois inférieur à 4 059 euros	Revenu net mensuel hors primes et 13 ^e mois inférieur à 2 706 euros.

* Le terme "mode de garde déclaré" signifie que la structure d'accueil (accueil collectif ou accueil individuel de type assistante maternelle) est agréée par la Caisse d'Allocations Familiales.
** Formation dont l'objectif est de se former à un métier par l'obtention d'un diplôme ou d'une certification reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP à l'oumi).

MONTANT DE L'AIDE

- 20 € par enfant et par mois pour une famille composée de 2 parents.
- 30 € par enfant et par mois pour une famille monoparentale.
- Supplément de 10 € par enfant en situation de handicap et/ou de 10 € dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.

MODALITÉS

Comment faire ?
Déposez une demande sur la plateforme : <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/iers/authentification>

Besoin d'aide ou de renseignements ?
Rendez-vous dans l'une des antennes de la Région proche de chez vous pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.
<https://www.hautsdefrance.fr/ies-antennes-regionales>

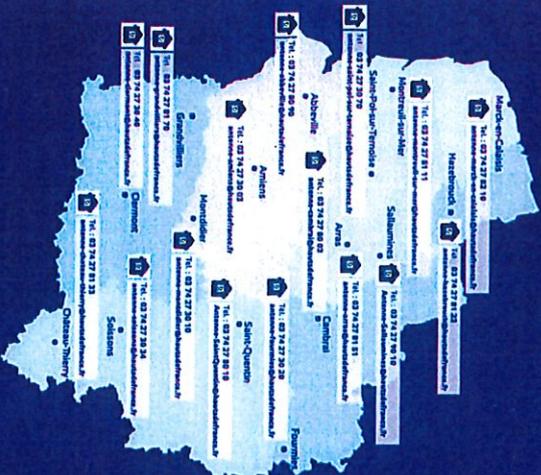
Le numéro vert régional gratuit est à votre disposition le lundi de 09h30 à 17h30, et du mardi au vendredi de 08h30 à 17h30.

0 800 026 080 Service & appel gratuits

Contact mail : age-infos@hautsdefrance.fr



Rendez-vous dans l'une des **16 antennes** de la Région proche de chez vous, pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



Déposez votre dossier entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 juillet 2024 sur <https://aides.hautsdefrance.fr>

Informations et accompagnement **0 800 026 080** Service & appel gratuits

Retrouvons-nous sur



[hautsdefrance.fr](https://www.hautsdefrance.fr)



Région
Hauts-de-France



Aide à la garde d'enfant(s)

